

# **COMMUNE DE THIVENCELLE**



**DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vingt- six du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Nombre de conseillers Présents : 10**

**Nombre de votants : 10**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 20.06.2013**

**PRESENTS :** Ms. DUBRULLE José - LECERF Sébastien – DENIS Eric - LEFEBVRE Christophe - JANIKOWSKI Jean Luc - SZALKOWSKI Loïc  
Mme DESCAMPS Béatrice - MARECHAL Carole –DUBRULLE Isabelle - LEGGETT Marie Thérèse

**REPRESENTES :** NEANT

**ABSENTS :** Ms. CELISSE Daniel – GLOBEZ Stephan  
Melle KRZYKAWSKI Annabelle

**EXCUSES :** NEANT  
(SANS PROCURATION)

**Secrétaire de séance :** Mme DESCAMPS Béatrice

.\_\*\_\*\_\*.\_

### **1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2013**

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – SUBVENTION POUR FESTIVITES DU 14 JUILLET 2013**

Monsieur le Maire fait part que chaque année, toutes les associations participant au carnaval du 14.07 se voient octroyer une participation communale d'un montant de 200€.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette participation de 200 € à chaque association participante.

Monsieur Lecerf propose de verser 100€ supplémentaire (qui seront versés avec la subvention annuelle) sur présentation de justificatifs (factures originales).

Les associations participantes sont :

- L'ATIL,
- L'AECTT
- L'ASTT
- Les chineurs

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 200€ aux associations citées précédemment ci-dessus et 100€ supplémentaires seront versés à la subvention annuelle sur présentation des factures originales.

### **3 – SYLAE – DEMATERIALISATION DES AIDES RELATIVES AUX CONTRATS AIDES**

L'Agence de services et de paiement (ASP) est chargée du versement des aides des contrats aidés (CUI et emplois d'avenir).

L'ASP lance la dématérialisation de cette procédure. Pour cela un extranet dénommé SYLAE a été mis en place. Il a pour objectif

- une vision instantanée sur la situation globale des paiements dont la commune est bénéficiaire ainsi qu'un accès à leur détail en consultant en ligne les avis de paiement
- la possibilité de saisir les états de présences

L'utilisation de SYLAE, encadrée par l'arrêté ministériel du 21 mai 2012 publié au JO du 04.07.2012 est réservée aux employeurs de CUI lorsque l'ASP est chargée du versement des aides.

Pour être utilisable de façon sécurisée, il requiert l'acquisition d'un certificat électronique de type RGS 1\* qui permet d'authentifier toutes les informations saisies au même titre que la signature apposée auparavant.

Monsieur le Maire propose de mandater la société DHIMYOTIS pour une durée de 3 ans pour un montant TTC de 125€58.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de monsieur le Maire.

### **4 – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET A L'ENTRETIEN DE DIVERS AMENAGEMENTS SUR LA RD 101**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention reçue du conseil général relative à la réalisation et à l'entretien de divers aménagements sur la RD 101.

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour signer cette convention.

### **5 – REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE**

La loi N° 2012-1561 du 31.12.2012 modifie la représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2014.

Ce texte prévoit un mécanisme précis de représentation des communes au sein de la future assemblée. Les communes ont néanmoins la possibilité, sous la forme d'un accord local, de définir à la majorité qualifiée un autre mode de représentation, sous la réserve de respecter certaines règles :

- 1 délégué minimum par commune,
- une répartition qui tienne compte de la population des communes,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

L'accord local permettrait aux communes de disposer d'un nombre total de sièges au plus égal à 92 contre 96 actuellement, alors que le dispositif prévu par la loi fixe à 81 le nombre de délégués communautaires.

Par ailleurs, une représentation des communes s'appuyant sur un accord local permettrait de conserver une composition de l'assemblée proche de la situation actuelle permettant à toutes les communes de participer aux travaux des commissions et de l'assemblée communautaire. Cette hypothèse requiert, pour être adoptée, la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population).

La concertation engagée sur ce sujet avec la communauté d'agglomération confirme la préférence exprimée pour le scénario de l'accord local selon les modalités suivantes :

Communes < 600 habitants	1 siège + 1 suppléant (2 communes – 2 sièges)
Communes entre 600 et < 5 000 habitants	2 sièges (21 communes – 42 sièges)
Communes entre 5 000 et < 10 000 habitants	3 sièges (6 communes – 18 sièges)
Communes entre 10 000 et < 15 000 habitants	4 sièges (5 communes – 20 sièges)
Communes ≥ 15 000 habitants	2 sièges + 1 siège / tranche de 5 000 habitants (1 commune – 10 sièges)
Soit un total de 92 sièges	

Aussi, et au vu :

- de l'article L.2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;
- des articles L.5211-6 et L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales et la loi de réforme des collectivités territoriales N°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée par la loi du N°2012-281 du 27 février 2012 et par la loi N°2012-1561 dite « Richard » du 13 décembre 2012 ;
- du décret N°2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations à prendre en compte pour définir le nombre de sièges par commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la représentation des communes au sein de la communauté d'agglomération sur la base de l'accord local ci-après :

Communes < 600 habitants	1 siège + 1 suppléant (2 communes – 2 sièges)
Communes entre 600 et < 5 000 habitants	2 sièges (21 communes – 42 sièges)
Communes entre 5 000 et < 10 000 habitants	3 sièges (6 communes – 18 sièges)
Communes entre 10 000 et < 15 000 habitants	4 sièges (5 communes – 20 sièges)
Communes ≥ 15 000 habitants	2 sièges + 1 siège / tranche de 5 000 habitants (1 commune – 10 sièges)
Soit un total de 92 sièges	

- et selon le tableau annexé à la présente délibération.

Cette représentation s'appliquera à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2014 et emportera modification des statuts de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Nombre de délégués par commune

-Annexe à la délibération-

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges au 01.01.2013	Nombre de sièges par accord local
Anzin	13 412	4	4
Artres	1 034	2	2
Aubry-du-Hainaut	1 468	2	2
Aulnoy-lez-Valenciennes	7 280	3	3

Beuvrages	6 652	3	3
Bruay-sur-l'Escaut	12 276	4	4
Condé-sur-l'Escaut	9 731	4	3
Crespin	4 465	2	2
Curgies	1 091	2	2
Estreux	961	2	2
Famars	2 519	2	2
Fresnes-sur-Escaut	7 676	3	3
Hergnies	4 276	2	2
Maing	3 987	2	2
Marly	11 871	4	4
Monchaux-sur-Écaillon	551	2	1*
Odomez	898	2	2
Onnaing	8 709	3	3
Petite-Forêt	4 958	3	2
Préseau	1 870	2	2
Prouvy	2 290	2	2
Quarouble	3 091	2	2
Quérénaing	945	2	2
Quiévrechain	5 998	3	3
Rombies-et-Marchipont	761	2	2
Rouvignies	659	2	2
Saint-Aybert	358	2	1*
Saint-Saulve	10 983	4	4
Saultain	2 058	2	2
Sebourg	1 890	2	2
Thivencelle	820	2	2
Valenciennes	43 335	10	10
Verchain-Maugré	903	2	2
Vicq	1 438	2	2
Vieux-Condé	10 494	4	4
TOTAL	191 708	96	92

\* Les communes ne disposant que d'un délégué titulaire bénéficieront d'un délégué suppléant

## **6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **MISE EN PLACE DES PLATEAUX RALENTISSEURS ET DES COUSSINS BERLINOIS**

Monsieur le Maire fait part que le lundi 24 juin une première réunion s'est déroulée en mairie pour les travaux de mise en sécurité des voiries. Ceux-ci ont démarré ce mercredi 26 juin.

Il est à noter qu'une réunion se déroulera tous les mardis matin en mairie à 11h.

Les travaux ont débuté avec la mise en place du plateau ralentisseur rue de la Perche, ils seront ensuite suivis de la mise en place des coussins berlinois et enfin on terminera avec le plateau ralentisseur de l'école.

- **MACADAM POUR LA REFECTION DU TROTTOIR DU TUCHEL'CAFE**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu le devis pour la réfection du trottoir situé au Tichel' Café. Il s'élève à 3261€13 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Il est toutefois à noter que le rebouchage des nids de poule de la Rue Baugnies sera demandé.

- **REPARATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu le devis pour la réfection du solin de l'église. Celui-ci s'élève à 574€08 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur le devis.

- **SALLE MULTIFONCTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas été retenue pour la subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat. A cet effet, le montant de celle-ci était de 240.000€.

Après une réunion de concertation avec le conseil municipal, il a été décidé de demander au maître d'œuvre de contacter l'entreprise pour faire une économie d'environ 120.000€ et le reste sera pris en charge par la commune (en augmentant le montant de l'emprunt).

A ce jour, le cabinet ADI ne nous a toujours pas contacté pour savoir la réponse de l'entreprise.

Toutefois une réponse avant le 14.07 est nécessaire pour ensuite valider le montant du besoin de financement.

- **LETTRE DE L'ABBE GUINET**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'abbé Guinet qui nous fait part de son accord pour l'occupation de l'église pour le concert Gospel organisé au marché de Noël.

Il remercie également la municipalité pour le remplacement de la porte d'église mais toutefois il fait part de ses regrets concernant les dégradations et vols.

Monsieur LECERF fait part qu'il a été sollicité par l'harmonie municipale de Crespin qui se propose de faire un concert lors du marché de Noël. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition mais le dimanche à midi.

- **EGLISE SAINT-DENIS DE LECELLES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de monsieur le Maire de Lecelles qui sollicite la commune pour une participation financière pour les travaux de réfection de leur église.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- **EBOULEMENT RUE DE LA PERCHE**

Monsieur le Maire fait part qu'il y a eu un éboulement dans la rue de la Perche en face de la résidence du Galibot. Celui-ci a été réparé par la société Ramery.

- **LETTRE DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de Madame Pluta, Directrice de l'école Hainaut Baugnies qui sollicite la mise en place de bacs de culture dans le potager de l'école. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de mettre en place ces bacs pour septembre 2013.

- **TRANSFORMATION DU SIVOM EN SIVU**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous Préfet de Valenciennes qui fait part que le SIVOM ne sera plus transformé en SIVU. Toutefois certaines compétences seront à revoir.

- **DEVIS POUR DIFFERENTS TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour différents travaux à savoir

- La mise en place d'un lampadaire à l'entrée de la cité Saint Roch
- Le réglage des projecteurs au terrain de foot
- Le cordon lumineux autour de l'église

Des autres devis seront demandés pour avoir une comparaison et choisir l'offre la plus favorable économiquement.

- **DEMANDE DE COUPES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue du Président de l'Etoile féminine Crespinoise qui sollicite comme chaque année une coupe pour son traditionnel tournoi.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'offrir deux coupes.

- **DEVIS POUR ELAGAGE DES ARBRES AU GRAND BON DIEU**

Monsieur le Maire fait part que suite aux deux devis, c'est l'entreprise EL Arnaud Premet qui a été choisi pour effectuer les travaux d'élagage des arbres au Grand Bon Dieu. Toutefois, le bois restera sur place. Une information sera insérée dans le bulletin municipal pour que les personnes désirant avoir du bois devront venir s'inscrire en mairie (moyennant une participation financière).

- **TRAVAUX D'AVANCEMENT DE L'HOGNEAU**

Monsieur le Maire fait part que le cabinet d'étude a été choisi et que les travaux de relevés topographiques débiteront le 01.07. Il est à noter que la passerelle sera remise en place.

- **RAS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite aux différentes incivilités il serait souhaitable de pouvoir prendre pendant la période estivale une société de sécurité (RAS de Condé). Le devis s'élève à 1196€TTC pour une période d'un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de RAS du 01.07 au 31.07.2013.

- **DEVIS SUITE AUX VOLS DANS L'EGLISE**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu les devis pour les réparations à effectuer à l'église suite au vol.

Pour le changement de la porte arrière : 2017€65

Pour la porte intérieure : 715€20

Ceux-ci seront transmis à l'assurance pour validation.

- **HORAIRE D'OUVERTURE DE L'EGLISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> juillet l'église de 8h à 12h.

- **ANTENNE RELAIS**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu un petit groupe de personne concernant la mise en place d'une antenne relais sur Thivencelle par la société SPIE.

A ce jour, nous n'avons plus aucune nouvelle de l'implantation d'une future antenne relais. De plus, monsieur LECERF fait part qu'actuellement les opérateurs priorisent l'installation de la 4G avant d'installer de nouvelles antennes.

- **POINT SUR LES CONTRATS AIDES**

Madame Dubrulle fait part qu'au 14.07.2013 deux contrats aidés masculins prennent fin. Leur remplacement est en cours. Un sera recruté pour les espaces verts et un autre pour l'entretien des bâtiments communaux.

Il est à noter qu'un contrat d'avenir espaces verts de 35h a été recruté pour une période de 3 ans depuis le 02.05.2013 (celui-ci est financé à 100% - dont 75% état et 25% lé région).

Monsieur Lecerf se propose de s'occuper personnellement des deux contrats aidés espaces verts.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de valider la proposition de Monsieur Lecerf.

Concernant le remplacement du contrat aidé en péri scolaire il est possible de prendre un contrat d'avenir de 35h financé à 75% avec une possibilité d'un 100%.

- **TRAVAUX DU BOULODROME**

Monsieur le Maire fait part que les travaux de rénovation du boulodrome sont bientôt terminés. Il ne reste plus qu'à mettre les menuiseries. Concernant les travaux intérieurs plusieurs entreprises seront contactées.

- **CLUB HOUSE**

La porte anti panique ne fonctionne toujours pas. Sa réparation est à prévoir.